

Délibérations du Conseil Municipal du 13 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize du mois de Janvier, à 11h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 14

- Vincent MINIER : Maire

- Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, Mme TRICOIRE Isabelle, GOLIAS Chantal, M. MONREAL Louis : Adjoints

- Mme BOVI Aurélie, Mme QUEMERAIS Séverine, M LEBRETON Gervais, Mme CHATELLAIN Marie-Anne, M.TARDIF Christophe, Mme BEIGNON Séverine, M DENIGOT Patrick, M SIMONNEAUX Joseph : Conseillers Municipaux.

Absents excusés : 5 (dont 0 pouvoir)

M. COLIN David, Mme MLYNARSKI Caroline, Mme CHATTON Valérie, Mme DEGAND PHILIPPOT Laurence, Mme HASLE Nathalie.

Absents : 0

Nombre de votants : 14

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 09/01/2018

M. Laurent prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 06 janvier 2018

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 06 janvier 2018.

Le conseil municipal approuve les comptes rendus par signature du registre.

2018-03 :

Demande de subvention au titre des recettes des amendes de police

La répartition du produit des amendes de police est régie par les articles R2334-10-11-12 du CGCT.

La répartition est faite par le Conseil départemental qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à leur verser. Les sommes allouées sont utilisées au financement des opérations d'aménagement/équipement en lien avec les transports ; les voies piétonnes ; la sécurité routière ; le stationnement et la circulation.

Considérant les préoccupations de sécurité routière dans le bourg, notamment à l'entrée Est, rue des Moulins, rue des Cruaux, la Ruée ;

Considérant les études et travaux envisagés pour créer des passages piétons (axe n°5), pour créer des aménagements de sécurité sur la voirie de type plateaux/dos d'âne (axe n°6), pour créer des aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation (axe n°7) ;

Considérant l'estimation des études et travaux faite dans les devis d'aménagements de la voirie ;

Considérant les tranches de travaux déjà entamés en 2015, 2016 et 2017 sur le bourg et qu'il y a lieu de poursuivre vers l'entrée Est ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE le programme de travaux envisagés dans le bourg, sur la rue des Moulins, la Ruée, les Cruaux pour un total de 3 chantiers (2 530 HT + 28 030 HT + 43 055 HT soit au total un montant de 73 615 euros HT) ;**

- **S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au prochain budget 2018 ;**

- **S'ENGAGE à réaliser les travaux après accord de subvention ;**

- SOLLICITE le Conseil Départemental pour une Subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police au niveau de dépense éligible, axes n°5, n°6 et n°7.

Séance levée à **11h15**

Suivent les signatures :